

Marly : cinq caméras de plus

Le dernier conseil municipal a voté 20 000€ HT d'achats de caméras de vidéosurveillance. Pas de panique : il s'agit de protéger les abords du Nec et du Cosec.

En février, le conseil municipal de Marly a voté l'extension du périmètre de la vidéosurveillance. Avec une enveloppe de 20 000€ HT destinée à financer l'installation de cinq caméras. Elles complètent les cinq autres, déjà posées autour de la mairie.

Leur arrivée est tout sauf une surprise. « On les avait demandées en 2015, budgétées, fait les demandes de subvention. Mais il faut en moyenne six mois pour avoir une réponse, explique Michel Lissmann, premier adjoint (urbanisme, circulation, sécurité). Et l'an dernier, on n'a pas eu de réponse, car la préfecture avait perdu notre dossier ».

Cette fois, c'est bon. Marly va donc investir dans cinq nouvelles caméras de vidéosurveillance. Elles seront installées sur le Nec (trois) et sur le Cosec (deux) : deux dômes, dont l'œil pivote sur un large champ, et trois caméras fixes. Leur entrée en fonction est prévue pour septembre au plus tard. Pourquoi là ? À cause des incivilités et des dégradations. Des jeunes s'installent à l'angle, taguent un peu, jettent des débris à côté des poubelles, empruntent le sens interdit, se tiennent mal. « Au Cosec, on va installer un dôme qui couvrira le city-stade, la D113 en partie et l'entrée du parking Ferry. Quand la police municipale vient les voir pour leur demander de ramasser, ils disent que ce n'est jamais eux. Là, on aura des preuves. » Et la menace d'amendes possibles.

À quelques mètres, entre le Cosec et la Louvière, la barrière qui bloque l'accès au Nec est régulièrement brisée. Le nouveau dôme du Nec permettra d'y mettre fin. Au moins en théorie.

Et ailleurs ? Marly n'a-t-elle pas de commerces ou d'entrées de lotissements à surveiller ? Pas



Michel Lissmann, premier adjoint en charge de l'urbanisme, de la circulation et de la sécurité, devant les vues futures des dômes installés au Cosec et au Nec. Photo Marc WIRTZ

pour le moment. Pour deux raisons : les finances et les voisins vigilants. « On peut investir dans ces caméras, parce qu'elles sont reliées aux pilotes informatiques du Nec ou du Cosec, ça ne coûte rien en câblage », explique Michel Lissmann, attentif au budget municipal.

Ailleurs, les voisins vigilants paraissent efficaces, surtout à l'entrée des clos. « Ça marche bien depuis six ans, les voisins se surveillent entre eux, préviennent la police municipale. C'est la mode de parler sécurité, mais à Marly, ce n'est pas un souci réel », conclut le premier adjoint.

Olivier JARRIGE.

Traversée de la ville : 150 PV par mois !

De la vidéosurveillance aux radars, il n'y a qu'un pas, celui de la prévention. À côté de l'incivilité des piétons, il y a celle des automobilistes. Les excès de vitesse, par exemple. La D113 en est le témoin chaque jour. Malgré le radar pédagogique à l'entrée de Marly, en arrivant de la rocade, c'est le flux incessant au-delà des 50 km/h dans cette voie traversante. « Deux fois par mois, la police municipale effectue des contrôles au radar. Elle enregistre 150 excès de vitesse en deux fois ! On estime que 80 % des voitures roulent au-dessus des 50 km/h », explique Michel Lissmann, premier adjoint, en charge de la sécurité et de la circulation. Pour un trafic estimé à 9 000 véhicules par jour.

Et un radar fixe ? « Par deux fois, on a demandé un radar fixe à la préfecture. Par deux fois, on nous a répondu que ce n'était pas une zone accidentogène. »